

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-29

L'an deux mille vingt-deux -----

Le 5 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison l'intercommunalité de Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, GENIN Karine, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PRADIER Claudine, pouvoir donné à Mme SAZERAT Marie-Christine, M. SANBA Issame pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes BELAIR Florence, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne

Exposé :

Monsieur le Président indique que l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne a pour objectif d'apporter à ses adhérents une assistance en matière d'ingénierie publique dans les domaines de la voirie et des infrastructures, de l'eau et l'assainissement, des bâtiments et espaces publics, de l'informatique, du numérique et de l'économie. Jusqu'à présent le CIAS utilise les services de l'ATEC grâce à la convention d'adhésion de la communauté de communes. Cette formule n'étant plus acceptée, il convient que le CIAS **adhère au volet informatique**. Pour ce volet, l'ATEC fournit, développe, maintient les logiciels de comptabilité et de gestion et rémunération du personnel.

Monsieur Le Président propose au conseil d'administration d'adhérer à l'offre complète de l'ATEC pour le volet informatique.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à l'agence pour le volet informatique offre complète,
- **Approuve** le versement d'une cotisation sur la base d'un barème, étant entendu que le montant annuel des cotisations est fixé par le conseil d'administration de l'agence,
- **Autorise** le Président à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'agence.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 6 octobre 2022



Le Président,
Emmanuel DEXET

